

Faire face aux besoins de répit des parents d'enfants avec un handicap

2023

Critères de recevabilité

Pour être pris en considération, le dossier de candidature doit être complété en ligne via le site www.kbs-frb.be, dans les délais et selon les modalités prévus.

Les associations candidates doivent avoir une personnalité juridique et pouvoir prouver qu'elles ne recherchent pas de profit commercial, qu'elles ont un caractère non marchand ou d'intérêt social. Les projets à but commercial ne seront pas pris en considération.

Le projet doit se développer sur le territoire belge.

Critères de sélection

Un jury indépendant sélectionnera les propositions en fonction des critères suivants :

- le projet développe une solution de répit qui répond aux besoins concrets (flexibilité, ...) clairement identifiés par les parents d'enfants avec un handicap ou lourdement malade ;
- le projet développe une solution de répit qui offre une accessibilité la plus grande possible aux parents d'enfants avec un handicap ou lourdement malade (en termes géographique, ergonomique, socio-économique, socio-culturel, ...) ;
- le projet développe une solution de répit portée par une équipe expérimentée qui donne confiance aux parents d'enfants avec un handicap ou lourdement malade ;
- le projet comporte une stratégie de communication et de promotion de la nouvelle solution de répit développée visant à se faire connaître des parents et des acteurs sociaux qui pourraient être relais ;
- le projet développe une solution de répit durable qui pourra perdurer même après le soutien de la Fondation et des Fonds associés.

Le projet respecte le principe de l'inclusion, conformément à la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées.